

Labruguière, le 7 janvier 2010



JACQUELINE  
ALQUIER

SENATRICE DU  
TARN

CONSEILLERE  
REGIONALE  
MIDI-PYRENEES

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courriel du 9 décembre dernier attirant mon attention sur le projet de réforme des lycées.

Convaincue de la légitimité de votre inquiétude, j'ai adressé ce même jour, une missive à Monsieur CHATEL, Ministre de l'éducation nationale, dont je vous prie de bien vouloir trouver sous présent pli, une copie.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès qu'une réponse me parviendra.

Vous remerciant de la confiance que vous m'avez ainsi accordée,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance des mes sentiments respectueux et dévoués.

  
Jacqueline ALQUIER

**Monsieur Christian AUSSENAC**  
Chef des Travaux  
LYCEE LOUIS RASCOL  
10 rue République  
81000 ALBI

Labruguière, le 7 janvier 2010



Monsieur le Ministre,

Depuis l'annonce officielle du projet de réforme du lycée, je suis alertée par les acteurs de mon département, sur certaines des nombreuses mesures envisagées.

JACQUELINE  
ALQUIER

Tout d'abord je viens vers vous pour relayer des inquiétudes sur la place faite aux Sciences Economiques et Sociales, que le projet de réforme relègue dans un statut optionnel « d'enseignement d'exploration » réduit à une heure trente par semaine, en contradiction totale avec les orientations affichées par Monsieur DARCOS qui voulait, il y a moins d'un an, la généralisation de l'enseignement des Sciences Economiques et Sociales en seconde, reconnaissant leur importance dans la formation citoyenne des lycéens.

SENATRICE DU  
TARN

En effet les Sciences Economiques et Sociales concernent les principaux enjeux économiques et sociaux contemporains et mobilisent les apports de la science économique, de la sociologie et de la science politique ; elles sont donc à même de donner aux lycéens les clés de compréhension de la société dans laquelle ils vivent et favorisent une lecture citoyenne du monde.

CONSEILLERE  
REGIONALE  
MIDI-PYRENEES

Mais comment procéder à un choix éclairé d'orientation en fin de seconde si la matière principale de la Science Economique et Sociale n'a été abordée que par une minorité d'élèves ?

Une orientation « plus ouverte » et « plus juste », comme vous avez déclaré la souhaiter, doit au moins permettre à tous les élèves de seconde de s'approprier les disciplines majeures de la série qu'ils doivent choisir.

Dans le même ordre d'idées j'appelle également votre attention sur la réduction drastique des matières technologiques en classe de seconde, là aussi en incohérence avec les intentions affichées de la réforme qui voulaient donner à la voie technologique une place importante lui permettant de retrouver lisibilité et attractivité.

Il est incompréhensible pour les acteurs des lycées professionnels de constater la dichotomie de traitement entre les sciences de la vie et de la terre, les enseignements d'économie et les sciences de l'ingénieur. Les trois disciplines devraient se situer dans les enseignements d'exploration ; car la culture technologique est tout aussi indispensable que les sciences du vivant et de l'économie.



Il semble qu'ainsi on sacrifie l'enseignement des sciences de l'ingénieur. Or comment peut-on se passer de techniciens supérieurs et d'ingénieurs apportant de l'innovation et le développement des nouvelles technologies alors qu'ils représentent au moins 25% de l'emploi en France ?

Les sciences et technologies industrielles ont toujours joué un rôle essentiel dans l'ascenseur social, il faut réaffirmer leur importance et non le contraire.

L'obligation du projet actuel de retenir au moins une option de type « économique » amènera de nombreux élèves « scientifiques » à l'associer avec une option scientifique de type expérimental et à devoir éliminer, de fait, une option de sciences et technologies industrielles.

Cette stratégie de choix n'apportera pas d'ouverture vers ces sciences technologiques pourtant porteuses de progrès.

Il serait peut-être plus juste de donner le choix en seconde, en fonction du projet initial et de l'offre de l'établissement, entre une option d'économie ou de science de l'ingénieur.

Ainsi l'équilibre global des options serait conforté et le principe de la réforme de la classe de seconde gagnerait à élargir l'offre d'exploration proposé aux élèves.

Ces deux aspects de la réforme des lycées nous inquiètent particulièrement et j'espère que ces observations vous amèneront à revoir la place de ces enseignements tous indispensables pour la formation citoyenne et professionnelle de nos lycéens, chacun avec sa spécificité.

D'autres sujets comme la réduction de l'horaire de SVT, là encore contraire aux souhaits d'un rééquilibrage des disciplines, en particulier dans les filières L et ES, ou la disparition de l'enseignement de l'histoire-géographie en terminale S nous semblent aussi mériter d'être totalement reconsidérés...

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

**Jacqueline ALQUIER**

**Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS**